

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-96

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET
CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC ENTRE GRDF
ET LA VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE POUR LA POSE
D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVE
EN HAUTEUR

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Etaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

GrDF, qui gère en France le réseau de distribution du gaz naturel, a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel destiné à permettre le relevé à distance des consommations des particuliers et professionnels (télérelevé).

Appelé « Compteurs Communicants Gaz » ou « GAZPAR », ce projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuit deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

Cela implique pour GrDF :

- de remplacer les compteurs gaz existants ;
- d'installer l'équipement de télérelevé (concentrateur) sur des points hauts ;
- de mettre en place de nouveaux systèmes d'information.

Le déploiement à Caluire et Cuire est prévu début 2016. Dans cette perspective, GrDF sollicite la Ville de Caluire et Cuire pour la mise à disposition de sites (points hauts) pour héberger ses concentrateurs (3 maximum). Cette mise à disposition du domaine public fera l'objet d'une convention d'hébergement cadre dont le projet est joint en annexe, chaque site retenu faisant l'objet d'une convention particulière précisant notamment l'emplacement exact et ses conditions d'accès (modèle en annexe).

Une redevance de 50€ par concentrateur sera perçue annuellement par la Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 40 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE

la convention d'occupation du domaine public relative à la pose d'équipements de télérelevé en hauteur,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer la convention et tous les actes subséquents dont les conventions particulières,

- DIT

que les recettes seront encaissées selon le plan de compte fonction 01, nature 70323.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET